
Séance du 29 février 2024**Convocation du :** 27/02/2024**Ordre du jour :**

- Aménagement de l'Ancienne Forge demande de DETR
- Questions diverses

Nombre de membres en exercice : 11**Présents** : 11**Représentés** : 0**Votants** : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGOUROUX

Etaient présents : Jacques VIGOUROUX, Eric BEILLEVAIRE, Quercy GOLSSE, Guillaume AUREL, Diana MARION, Ghislain LAMBERMONT, Chantal DEBRUYNE, Nathalie BAGES, Jean HOCHDOERFFER, Sandy BACIECKO, Jean-Philippe GUITARD

Secrétaire de séance : Eric BEILLEVAIRE

Approbation du PV de la séance du 23/01/2024

DE 2024 012 Aménagement de l'ancienne forge, demande DETR complémentaire

Il est fait part à l'assemblée qu'en ce qui concerne les travaux prévus sur l'ancienne forge pour l'aménagement d'un logement, suite à l'étude de la maîtrise d'oeuvre, il serait nécessaire de compléter le financement par le dépôt d'un nouveau dossier au titre de la DETR 2024 pour travaux complémentaires et prise en compte de la maîtrise d'oeuvre et un dossier au titre de la DSIL pour la rénovation énergétique.

Ces travaux concernent notamment une augmentation de la surface habitable avec:

- aménagement d'un espace nuit supplémentaire composé de deux chambres, un toilette et une salle de bain.
- aménagement au niveau 0 de la chaufferie du bâtiment et de sanitaire avec accès PMR.

Dépenses HT:

- Montant de travaux supplémentaires	137 202,00€
- Montant de la maîtrise d'oeuvre	44 220,00€
- Diagnostic	2 000,00€
	Total: 183 422,00€
- Financement sollicité:	
DETR sollicitée (50%)	91 711,00€

En ce qui concerne la rénovation thermique ainsi que la transition énergétique du bâtiment, les montants ventilés par niveau représentent un total de 87 308,00€HT. Il est proposé de solliciter une aide au titre de la DSIL suivant la plan ci-après:

Dépense HT:

- Rez de chaussée:	29 247,00€
- Logement:	58 061,00€
	Total: 87 308,00€
-Financement sollicité:	
DSIL sollicitée (50%)	43 654,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les plans de financements
- autorise M. le maire à déposer les demandes d'aide au titre de la DETR et de la DSIL et de signer tout document relatif à ce dossier.

D'autre part, il est précisé que dans le cadre des travaux d'aménagements de logement, un bilan énergétique de chaque logement que sera sollicité avant travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25

Le président de séance

Le secrétaire de séance